



1. Identification

Nom du produit	CM5-1706
Code du produit	SOLCM5170620LT; SOLCM51706205LT
Autres moyens d'identification	Aucun.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Nettoyant à vitesse d'évaporation rapide pour l'industrie du meuble. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide et vapeurs inflammables. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012

Liquides inflammables (Catégorie 2)
Toxicité aiguë, orale (Catégorie 3)
Toxicité aiguë, cutanée (Catégorie 4)
Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2B)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)
Danger par aspiration (Catégorie 1)



DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H301 : Toxique en cas d'ingestion
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312+H332 : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation
H315+H320 : Provoque une irritation cutanée et oculaire

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P308+P311 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser du sable sec, une poudre sèche ou une mousse chimique pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Méthanol	67-56-1	65 - 85 %
Toluène	108-88-3	7 - 13 %
Hexanes, mélange d'isomères	92112-69-1	3 - 7 %
Hexane normal	110-54-3	3 - 7 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	

	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Utiliser l'alcool éthylique comme antidote dans le traitement des intoxications causées par l'alcool méthylique. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, sable sec, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Les solutions aqueuses de méthanol peuvent aussi s'enflammer. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson.
Température de stockage	5 à 25 °C (41 à 77 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Méthanol : 6000 ppm. Toluène : 500 ppm. Hexane normal : 1100 ppm.			
Méthanol	VECD	250 ppm		ACGIH , BC, ON
		250 ppm	328 mg/m ³	RSST (Pc)
	VEMP (8h)	200 ppm		ACGIH , BC, ON
		200 ppm	262 mg/m ³	RSST (Pc)
Toluène	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	188 mg/m ³	RSST (Pc)
Hexane normal	VEMP (8h)	20 ppm		BC
		50 ppm		ACGIH , ON
		50 ppm	176 mg/m ³	RSST
Hexanes, mélange d'isomères	VECD	1000 ppm		ACGIH , ON
		1000 ppm	3500 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	200 ppm		BC
		500 ppm		ACGIH , ON
		500 ppm	1760 mg/m ³	RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			

Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile	

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable.
Couleur	Claire	Limite d'inflammabilité	1 à 36%
Odeur	Caractéristique	Point d'éclair	7°C (44.6°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	232°C (449.6°F)
pH	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	62 à 111 °C (143.6 à 231.8°F)	Densité relative	0.78 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	<20.5 cSt @ 40°C (104°F)
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	

	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	<p>Mélange</p> <p>Ingestion <300 mg/kg Humain</p> <p>Inhalation 11.9 mg/l/4h Humain</p> <p>Peau 1264 mg/kg Humain</p> <p>Méthanol</p> <p>Ingestion 5600 mg/kg Rat DL50</p> <p>183 mg/kg Humain</p> <p>Inhalation 83.8 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau 15800 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Toluène</p> <p>Ingestion 5600 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation 30.2 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau 12600 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Hexane normal</p> <p>Ingestion 28700 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation 169 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau 3000 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Hexanes, mélange d'isomères</p> <p>Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation >20 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau >2000 mg/kg Lapin DL50</p>
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</p> <p>Voie cutanée Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. Nocif si ingéré et ou si absorbé par la peau. Les cas d'intoxication au méthanol (CAS no 67-56-1) par la voie cutanée chez l'humain sont très rares en raison de la volatilité élevée du produit. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités importante et causer des effets toxiques similaires à l'ingestion.</p> <p>Voie respiratoire L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Nocif si inhalé. L'exposition excessive prolongée au méthanol (CAS no 67-56-1) peut causer un empoisonnement avec des symptômes similaires à ceux de l'exposition par ingestion. L'exposition prolongée et répétée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux organes auditifs et au système nerveux central.</p> <p>Voie orale Toxique par ingestion. Les intoxications accidentelles au méthanol (CAS no 67-56-1) sont fréquentes par ingestion. Peut rendre aveugle si avalé. L'intoxication au méthanol (CAS no 67-56-1) débute par une dépression du système nerveux central se traduisant par une narcose, suivie d'une période de latence asymptomatique qui dure généralement de 12 à 24 heures. L'acidose métabolique s'installe et apparaissent alors des symptômes tels que des maux de tête, des vertiges, des nausées et des vomissements. De façon générale, l'ingestion de 60 mL (2 Oz) à 235 mL (8 Oz) de</p>


	<p>méthanol est mortelle pour l'humain. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.</p>
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
Toxicité sur la reproduction	Le toluène (CAS no 108-88-3) présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005). Le toluène traverse la barrière placentaire chez les humains et il est trouvé dans le lait maternel chez les animaux. Le n-hexane (CAS no 110-54-3) a un effet embryotoxique et foetotoxique chez l'animal. Il peut causer une atteinte testiculaire chez l'animal. Le n-hexane est trouvé dans le lait maternel chez l'humain. Des effets sur le développement ont été observés chez la descendance de rats et de souris exposés au méthanol (CAS no 67-56-1) par inhalation (HSDB).
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central, organes visuels.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Le système nerveux central, les voies respiratoires, le foie, les reins, les organes auditifs, organes visuels.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) orale du mélange a été calculée comme étant supérieure à 50 mg/kg mais inférieure à 300 mg/kg. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë, orale (Catégorie 3). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) cutanée du mélange a été calculée comme étant supérieure à 1000 mg/kg mais inférieure à 2000 mg/kg. Cette valeur est classifiée selon le SGH : Toxicité aiguë, cutanée (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 10 mg/L/4h, mais inférieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4).

12. Données écologiques



Toxicité écologique	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 5.8 mg/L; 96 h (CAS no 108-88-3)</p> <p>Invertébré aquatique CE50 5.46-9.83 mg/L; 48 h (CAS no 108-88-3)</p> <p>Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin CL50 15400 mg/L; 96 h (CAS no 67-56-1)</p> <p>Invertébré aquatique CE50 >10000 mg/L; 48 h (CAS no 67-56-1)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas (Vairon à grosse tête) CL50 2.5 mg/L; 96 h (CAS no 110-54-3)</p> <p>Plante aquatique - Chlorella vulgaris (algue d'eau douce) CE50 12.84 mg/L; 3 h (CAS no 110-54-3)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie) CE50 3.88 mg/L; 48 h (CAS no 110-54-3)</p>
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	Le méthanol est facilement biodégradable dans des conditions aérobiques et anaérobiques (OCDE 301D). De plus, sa dégradation atmosphérique (attaque de radicaux OH) dans l'air a une demi-vie T _{1/2} de 17 à 18 jours. Le toluène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyyles ainsi que par photolyse directe. Son temps de demi-vie dans

	l'air est de 1 à 2 jours. Le toluène est biodégradable (100% en 14 jours, OCDE 301C). Sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) est de 2150 mg O ₂ /L (IUCLID) et sa Demande Chimique en Oxygène (DCO) est de 2520 mg O ₂ /g (IUCLID). Le n-hexane (CAS no 110-54-3) subit une biodégradation à 98% en 28 jours et à 83% après 10 jours selon le test de biodégradation dans l'eau (OCDE 301F).
Potentiel de bioaccumulation	Le méthanol est soluble dans l'eau et a un faible Facteur de bioconcentration (FBC) <10 et un Log K _{ow} de -0,74. Il ne devrait pas s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Le toluène a des facteurs de bioconcentration (FBC) chez deux poissons de 13 à 90 et un facteur de partition Log K _{ow} de 2,65. Ces données indiquent un potentiel de bioaccumulation de faible à moyen. La valeur de Log K _{ow} de 3,9 et le facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 170 à 501 suggèrent que le n-hexane (CAS no 110-54-3) ne se bioaccumule pas beaucoup dans les lipides des récepteurs écologiques.
Mobilité dans le sol	Le méthanol s'évapore rapidement dans l'atmosphère et il possède une mobilité élevée dans le sol due à sa grande solubilité dans l'eau. Le toluène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Ses valeurs de K _{oc} de 37 à 178 dans un sol sablonneux indiquent que le toluène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol. (TOXNET Data). Le K _{oc} de n-hexane (CAS no 110-54-3) peut être estimé à 130, indiquant qu'il devrait avoir une grande mobilité dans le sol. La distribution du n-hexane dans les compartiments environnementaux a été calculée à 91,6% dans l'air, 4,9% dans l'eau, 0,7% dans les sédiments et à 2,8% dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer ou brûler, même après usage. Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1992
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (hexane, méthanol)
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadiens. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs (bouteilles de plastique, verre ou métal) contenant ≤ 1L chacun.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	  Classe 3 Classe 6.1
Groupe d'emballage	II
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>131</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	

UN 1992. LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (hexane, méthanol). Classe 3 (6.1), G.E. II
Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-D

IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Classification UN 1992. LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (hexane, méthanol). Classe 3 (6.1), G.E. II

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Méthanol	67-56-1	X	X		X
Toluène	108-88-3	X	X		X
Hexanes, mélange d'isomères	92112-69-1	X	X		X
Hexane normal	110-54-3	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Méthanol	67-56-1	X	X	X		X	X			
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Hexanes, mélange d'isomères	92112-69-1	X								
Hexane normal	110-54-3	X	X	X		X	X			

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Méthanol	67-56-1		X
Toluène	108-88-3		X
Hexane normal	110-54-3		X

Autres réglementations

HMIS**NFPA****16. Autres informations**

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
Version	03
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/ - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2017-03-09.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 3.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2019-07-31.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : section 1.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
<p>Produit par</p>  <p>Une vision globale de la prévention!</p>	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>